



Syndicat des  
professionnels  
de l'énergie  
solaire

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 novembre 2021

### Les annonces de la ministre de la Transition écologique vont dans le sens de l'accélération de la transition solaire

Dans la continuité des dispositions favorables à l'énergie solaire contenues dans la loi Energie Climat adoptée cet été, après la simplification de l'accès à l'aide pour le PV sur bâtiments et ombrières jusqu'à 500 kW entrée en vigueur début octobre, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a présenté ce jour un plan d'actions pour accélérer le développement du photovoltaïque en France.

Les principales nouvelles mesures portent sur :

- La mise en place d'un soutien public aux petites centrales PV au sol sur des terrains dégradés, via un nouvel arrêté tarifaire jusqu'à 500 kW à venir pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022,
- La dispense d'évaluation environnementale pour des projets PV réalisés sur des bâtiments existants et les ombrières de parking,
- La simplification des autorisations d'urbanisme : le permis de construire ne sera plus requis pour les petits projets sur bâtiment ou ombrière remplacés par une déclaration préalable de travaux, et le maire pourra directement délivrer ces autorisations pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme,
- La facilitation de 1000 projets solaires sur foncier public d'ici 2025.

ENERPLAN salue ces nouvelles mesures gouvernementales pour le photovoltaïque, afin d'accélérer la transition énergétique. La simplification administrative pour le photovoltaïque sur bâtiments et ombrières, ainsi que la mise en œuvre d'une aide en guichet pour de petites centrales au sol sur des terrains dégradés, va faciliter la réalisation de beaucoup de projets. Le syndicat sera force de proposition auprès des services du ministère, afin que ce nouveau cadre réglementaire puisse être mis en œuvre rapidement.

*« Les annonces de la ministre vont dans le sens de l'accélération de la transition énergétique solaire. Elles correspondent à des propositions que la profession porte de longue date. Il faut s'atteler à ce qu'elles soient applicables rapidement. Et par ailleurs, faire aboutir le chantier de l'accélération de l'obtention des permis de construire pour les centrales solaires au sol »* déclare Daniel Bour, président d'ENERPLAN.

#### ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens, ...).

**Sa vocation :** Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

**Ses missions :** Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

#### Contact presse ENERPLAN

Martine Lauseure (AGM communications)

Tel : 06 15 02 82 60

[media@amgpresse.com](mailto:media@amgpresse.com) / [martine@lauseure.com](mailto:martine@lauseure.com)